

Montréal, le 15 janvier 2016

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Éric Fraser
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques
4e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A

Objet : Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficience par le distributeur et le transporteur d'électricité
Dossier de la Régie: R-3897-2014

Cher confrère,

Veillez trouver ci-joint la demande de renseignements no 1 que la Régie adresse à Hydro-Québec dans ses activités de distribution et transport, dans le cadre du dossier cité en titre.

Conformément à la lettre de la Régie datée du 18 novembre 2015, les réponses à cette demande de renseignements devront être déposées au plus tard le **8 février 2016 à midi**.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p .j.